DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DÉPOSÉE

PAR LA SOCIÉTÉ NOBELSPORT

PROCÉDURE DE CONSULTATION PARALLÉLISÉE AU TITRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

DU 5 OCTOBRE 2026 AU 5 JANVIER 2027

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE DU 14 OCTOBRE 2026

Première réunion publique dans le cadre de la consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Nobel Sport pour l'augmentation de la production de poudre de sa poudrerie de Pont-de-Buis Lès Quimerc'h

Date : 14/10/2026
Heure : 18H00

La réunion publique s'ouvre à 18H00 à l'espace François Mitterand à Pont de Buis Lès Quimerc'h.

Nombre de personnes présentes dans le public : 7. En outre, Mme le Maire de Pont-de-Buis Lès Quimerc'h, Mary Coxall-Philippe assiste également à la réunion.

Mme Charlotte Abiven, présidente de la commission d'enquête, ouvre la séance et présente :

1- Les membres de la commission d'enquête :

- Présidente : Charlotte Abiven-Sparfel
- Membres : Jacques Pouliquen et Jean-Luc Ropars

2 – Les représentants de Nobel Sport :

- Thomas Devaulx de Chambord, Directeur Général Délégué
- Arnaud Joissains, Directeur SSE du site (Sécurité, Sûreté, Environnement)
- Maryse Gall, Secrétaire Générale.

Elle remercie les sept personnes présentes dans le public ainsi que Mme le Maire de Pont-de-Buis Lès Quimerc'h, Mary Coxall-Philippe, d'assister également à cette réunion.

L'objet de la consultation du public

Elle rappelle que l'objet de la consultation du public porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société NOBELSPORT. Celle-ci vise à l'augmentation de la production de poudre de sa poudrerie située 20 route du Beuzit sur la commune de Pont-de-Buis Lès Quimerc'h (29). Elle précise que la consultation se déroulera du lundi 5 octobre 2026 au mardi 5 janvier 2027 inclus soit pendant une durée de trois mois consécutifs.

Modalités de la consultation du public

Cette consultation, lancée par Monsieur le Préfet du Finistère, s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle procédure issue de la Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte. Mme Abiven-Sparfel présente les grandes lignes de cette procédure et spécialement ses principales étapes. La particularité de cette procédure est de disposer d'un dossier évoluant au fil de la procédure. Toutes les pièces, comme par exemple l'avis de certaines autorités ou organismes, sont déposées au fil de la

procédure. Le dossier peut ainsi évoluer en cours de procédure. Le porteur de projet, en l'occurrence Nobel Sport, peut ainsi répondre aux avis et observations et ajuster le cas échéant son dossier.

Le public peut avoir connaissance des pièces du dossier, des compléments éventuels et des avis des services requis réglementairement pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet dédié à cette consultation : https://www.registre-dematerialise.fr/7628/.

Mme la Présidente de la commission d'enquête précise que tout un chacun peut formuler son avis, ses propositions et interrogations selon plusieurs modalités précisées à l'avis d'enquête publique : courrier à son attention déposé en mairie, lors des permanences ou sur le registre dématérialisé. Durant la consultation, le public peut donc se manifester sur un registre ouvert à cet effet. Le dossier papier est aussi consultable en Préfecture. Deux permanences se tiendront aussi en mairie les samedis 17 octobre et 19 décembre 2026 de 9H30 à 11H30.

La présente réunion publique se tient donc, dans ce cadre, dans les 15 premiers jours de la phase de consultation, comme le prévoit la réglementation. Une seconde réunion publique se tiendra en fin de consultation : le 22 décembre 2026.

Après la clôture de la phase de consultation du public, il reviendra à la présidente de la commission d'enquête de rencontrer le porteur de projet pour faire part d'observations ou de questionnements. Ce dernier pourra apporter ses réponses dans un délai de 5 jours.
Le commissaire enquêteur dispose de 21 jours, après la clôture de la consultation du public, pour produire son rapport et émettre des conclusions motivées. Mais, au final, c'est un arrêté du Préfet qui accorde, ou non, une autorisation environnementale, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales.

Il est indiqué que le diaporama présenté sera porté sur le site dédié à la consultation dématérialisée.

Intervention :

Une personne du public demande si tout individu peut voir l'évolution du dossier sur le registre.

Mme la Présidente de la commission d'enquête répond par l'affirmative en soulignant que le compte rendu de la présente réunion sera lui-même mis en ligne et également consultable rapidement par le public.

Présentation et échanges autour du projet

Monsieur Arnaud Joissains, directeur SSE du site, s'appuyant sur un diaporama, présente le projet qui entend répondre à plusieurs objectifs :

- une diversification des activités du site, l'activité du site portant actuellement sur la fabrication de poudre pour la chasse et le tir sportif.
- un développement de nouveaux bâtiments : construction d'un bâtiment de mélange statique et de 3 bâtiments de préparation de commandes et remplacement des 2 cellules actuelles par 2 autres bâtiments de préparation de commande, remplacement de l'unité de

distillation par une unité plus capacitaire et plus performante, construction de deux bâtiments de stockage de produits finis de type captieux.

- une augmentation de la capacité de production de poudre de 3400 tonnes aujourd'hui à 4300 en plusieurs années.

Interventions :

Monsieur Pierre Salaun intervient en s'étonnant qu'il ne s'agisse que de poudre pour ces usages. De la poudre à usage militaire est-elle produite sur le site ? Il demande où cette poudre à usage militaire est fabriquée.

Mr Joissains répond qu'une unité de fabrication à destination militaire existe sur Bergerac.
Monsieur Pierre Salaun se déclare sceptique sur la réponse apportée.

Le Directeur SSE poursuit par une présentation de l'emprise du site avec les nouveaux bâtiments projetés et notamment leur situation au regard des voiries et de l'étang. Il fait état de la répartition de la production entre les différentes catégories de poudres. Il détaille le planning envisagé de mise en œuvre du projet avec un étalement des opérations entre 2026 (études préparatoires) à 2028. La construction de la nouvelle distillerie est ainsi projetée sur 2027 tandis que le remplacement des 2 cellules de préparation existantes est envisagé sur 2029.
Le site de la poudrerie est classé Seveso et soumis au respect de diverses rubriques ICPE. Le projet envisagé ne comporte qu'une modification en termes de rubrique à savoir sur la Rubrique IOTA 1.2.1.0 : Régime D car prélèvement > 400m3/h et < 1000m3/h.
Il opère une présentation de la nouvelle distillerie qui répond à la même technologie que l'existante avec cependant une augmentation de la hauteur et du diamètre des colonnes. Elle est plus efficiente que l'ancienne en termes notamment de taux de récupération de solvant mais aussi en termes de qualité de rejet aqueux et gazeux. Le refroidissement des condenseurs présente un besoin estimé à 350m3/h avec un delta de température de +5°C. Ce refroidissement est assuré par l'eau prélevée dans l'étang qui y est ensuite rejetée.

Interventions :

Une voisine du site se demande d'où provient l'eau et juge cette question de l'eau importante au regard notamment des problématiques d'eau que rencontre actuellement le Finistère. Cette eau n'est pas inépuisable. Elle appuie son propos en indiquant que le cours d'eau en amont était à sec en fin d'été. Elle interroge sur les mesures qu'entend prendre la société et notamment en période de crise d'eau.

Le Directeur SSE précise que l'eau prélevée est rejetée dans la rivière et c'est de l'eau traitée. Il observe également que le débit s'est fortement réduit en période estivale mais qu'il y a toujours eu un peu d'alimentation par le cours d'eau. Cela étant, il ajoute que Nobel Sport entend limiter autant que possible ses prélèvements d'eau. Des études sont engagées en ce sens. Il est d'ailleurs précisé au dossier que l'objectif est de ne pas prélever plus, malgré l'accroissement du tonnage de production de poudre.

Mme le Maire ajoute que la crise de l'eau que l'on connaît actuellement nous concerne tous : agriculteurs, artisans, particuliers et industries. Des mesures sont à prendre par chacun pour y faire face.

Un autre membre du public demande s'il n'est pas possible de travailler sur la récupération d'eau.

Le Directeur général du site intervient pour indiquer que sa société a réalisé récemment un investissement important en fonds propre pour le curage de l'étang, notamment pour y renforcer la capacité de stockage de l'eau, mais aussi en anticipation des évolutions climatiques. 23 000 m³ de matériaux y ont ainsi été retirés. Cette opération a aussi un impact positif sur la qualité de l'eau, spécialement sur le PH.

Une personne du public reconnaît que l'étang n'a jamais été aussi propre. Elle signale que la prairie en amont appartenant à la société Nobel Sport comprend des arbres qui risquent de tomber dans l'étang (à proximité du pont) et de créer des embâcles. Une action serait à entreprendre pour y remédier. Des élagages sont-ils prévus ?

Un autre intervenant ajoute qu'un terre-plein a été réalisé en bordure de cet étang mais peut représenter un problème de sécurité du fait de l'abaissement du niveau de l'eau. Il serait judicieux d'y installer des grosses pierres pour éviter que des véhicules ne tombent dans l'étang.

Une personne du public soulève la problématique de la chaleur de l'eau rejetée dans le milieu naturel et de ses impacts sur ce milieu, et ce d'autant plus dans un contexte de réchauffement climatique.

Mr le Directeur SSE souligne qu'après des études menées par un cabinet spécialisé le rejet s'effectuera à une profondeur plus importante pour limiter l'impact sur la température de l'eau. La modélisation réalisée dans le cadre de cette étude conclut à l'absence d'impact sur la faune (et spécialement sur la truite fario jugée la plus sensible) comme sur la flore.
Des mesures seront assurées pour en faire le suivi avec le positionnement de thermomètres à 3 endroits après le barrage.
S'agissant des questions portant sur l'élagage et des travaux de sécurité sur le terre-plein, la société y est à priori favorable. Une visite sur le terrain sera à organiser pour les apprécier.

Mr Joissains poursuit la présentation du projet par l'évaluation des impacts analysés au travers du plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Le dossier opère une mise à jour du précédent en intégrant les nouveaux bâtiments. Par précaution, l'étude de risques sanitaires (ERS) a été réalisée sur la base de données majorées par rapport au projet. Au global, les résultats sont jugés positifs car les concentrations annuelles modélisées indiquent que les risques sanitaires liés aux émissions atmosphériques sont considérés comme acceptables. Il ajoute qu'un travail est mené pour limiter les différents types de déchets sur le site.

Interventions :

Monsieur Nicolas Forray, représentant de l'association eaux et rivières, soulève la question du brûlage des déchets pyrotechniques qu'il trouve problématique. Il se déclare surpris qu'à l'heure où l'on interdit à toute personne de brûler ses déchets de jardin, la société Nobel Sport puisse bénéficier d'une dérogation pour brûler des déchets pyrotechniques, déchets autrement plus dangereux et impactants. Il évoque aussi la question de l'absence de prise en charge de déchets pyrotechniques par une société allemande, comme cela avait été envisagé en 2022 lors de la dernière procédure d'enquête.

Une autre participante abonde sur cette question et témoigne de réelles gênes occasionnées par des odeurs récurrentes provenant du site et des yeux qui piquent. Elle illustre son propos par l'impossibilité de rester dehors lors d'une réunion de famille avec barbecue. « Ils ont dû se replier dans la maison ».

Un participant indique qu'il aimerait avoir une réponse sur les problèmes d'odeur pour le voisinage qui sont parfois insupportables.

Monsieur Paugam ajoute qu'il s'agit selon lui, d'odeurs de lacrymogènes Cela dépend certes de l'orientation des vents. Mais cela impacte d'autres personnes si les vents vont dans d'autres sens. Il suggère de déporter ces tirs sur un site militaire ou dans un site fermé.

Mr le Directeur SSE confirme qu'il n'y a pas pour l'heure de solutions autre que le brûlage pour certains déchets pyrotechniques. Le brûlage à l'air libre est d'ailleurs pratiqué par toutes les sociétés pyrotechniques Certains déchets du site sont bien pris en charge par une société allemande mais pas tous. Il convient en effet que ces déchets répondent à des exigences d'agrément. Tous ne répondent pas à cette exigence d'où le recours au brûlage. Ces déchets sont en partie liés aux phases de calage et de démarrage de début et de fin de production car ils ne répondent pas aux caractéristiques attendues. L'objectif est bien de limiter et de réduire les quantités en brûlage. Il indique que la société ne demande pas l'autorisation d'augmenter les quantités brulées qui restent à 100 tonnes/an.

S'agissant du problème des odeurs, ***Mr le Directeur SSE*** en prend bonne note en précisant qu'il n'a pas forcément une solution immédiate et que Nobel Sport va y réfléchir.
Il indique que les essais de lacrymogènes sont bien nécessaires pour en vérifier le bon état de fonctionnement. Il évoque la possibilité de faire des contrôles à l'occasion de ces opérations et de ne pas effectuer ces tirs par vents un peu forts.

Une personne intervient en regrettant qu'il n'y ait rien dans le dossier sur les déchets pyrotechniques. Il y a donc besoin de compléter le dossier. Il juge surprenant également qu'il n'y ait pas d'autorisation de brûlage pour les particuliers et que soit possible pour des déchets dangereux.

Un autre participant demande à connaître les types d'impacts du projet sur l'environnement et l'air en particulier.

Mr le Directeur SSE répond que ces impacts sont évalués dans l'étude et présente les conclusions de celle-ci, avec des émissions bien inférieures aux normes maximales définies par la réglementation, y compris pour le dioxyde d'azote et les émissions de particules fines.

Mr le Directeur général du site ajoute que le projet s'inscrit bien dans le respect des normes en vigueur. On peut certes brûler mais la volonté est bien de diminuer les quantités. Par ailleurs, les mesures scientifiques sur la qualité de l'air basées sur les jauges Owen, menées en direct par Nobel Sport ces quatre dernières années ont conclu à une conformité.

Mme Paugam demande à ce que les riverains puissent être informés avant les opérations de brûlage afin de pouvoir mieux les prévenir.

Le Directeur SSE souligne que les boues résultant du nettoyage de l'étang ont été transférées sur le site de Nobel Sport. Il est favorable sur le principe d'une information amont.

Mr le Directeur général met en avant l'amélioration du système d'ascenseur qui a été mis en place pour les passages de poissons. Ce projet a représenté un coût de 500 K€, pris en charge par l'entreprise. 200 000 anguilles sont passées de mai à juin par ce passage.

Un voisin du site évoque l'achat de terrains à proximité par la société Nobel Sport et interroge sur l'objectif de cet achat.

Une autre personne demande si le projet reste dans les emprises foncières actuelles.

Mr le directeur général du site précise qu'il s'agit d'un achat d'opportunité pour éviter d'avoir des voisins à proximité et garder ainsi un espace libre non loin du poste de garde. Il n'y a pas de projet sur ces terrains à ce stade. Il confirme que le projet faisant l'objet de la consultation publique reste bien dans l'emprise foncière actuelle.

Un autre participant interroge sur le devenir d'anciens bâtiments de la poudrerie, non utilisés.

Mr le directeur général précise que sa société avait été approchée par l'ancienne équipe municipale qui avait un projet de réhabilitation de ces friches. La société se proposait alors de remettre ces terrains pour l'euro symbolique à la commune. Mais ce projet n'est plus d'actualité car la nouvelle équipe municipale a une autre approche. Mais sa société est tout à fait disposée à être en accompagnement de la nouvelle équipe municipale pour assurer un embellissement du site côté rue, comme cette dernière l'envisage. Il ajoute que sa société n'a pas de projets sur ces anciens bâtiments.

Madame le Maire confirme qu'il n'y a pas de projet de rachat de ces friches du site en raison du coût élevé que cela représenterait pour la commune notamment en termes de désamiantage, de démolition et encore d'aménagement. La commune n'en a pas les capacités financières. La municipalité entend néanmoins favoriser une amélioration du site par des travaux de paysage.

Mr le directeur général indique la volonté du porteur de projet de désimperméabiliser des parties du site, comme cela a déjà été engagé, ce qui présente aussi un intérêt en termes d'écoulement plus limité des eaux pluviales.

Monsieur Nicolas Forray demande à ce que soit précisé le prélèvement net en eau des installations. Quelle adaptation est prévue pour répondre à la capacité de la rivière, notamment si celle-ci vient à avoir un débit particulièrement limité.

Monsieur le Directeur SSE répond que l'objectif est bien de limiter le prélèvement à la rivière avec un accompagnement externe à cette fin. Il met en avant un objectif de recycler l'eau en interne. Pour cela, plusieurs solutions sont envisageables. Les méthodologies ne sont pas, à ce stade définies. L'objectif de recycler le maximum d'eau est présent et ce notamment aussi dans un objectif d'anticipation des besoins et du changement climatique. Il indique que l'arrêt technique du mois d'août a d'ailleurs été le bienvenu. Il convient de faire face et de s'adapter à tous les nouveaux types de risques, des feux de forêt comme celui de l'eau.

Conclusion de la réunion

Les questions étant épuisées, **Mme la Présidente de la commission d'enquête** invite le public à reporter s'il le souhaite, ses observations et interrogations sur le registre dématérialisé, à transmettre un courrier ou à venir en permanence.

Un autre participant interroge sur l'objet de la prochaine réunion publique, suite à celle-ci.

Mme la Présidente de la commission d'enquête répond que pour la prochaine réunion il y aura un retour des avis des personnes publiques et autorités consultées, des communes, etc. Cela peut faire évoluer certains éléments du projet. Dans le cadre de cette procédure, des adaptations sont en effet toujours possibles.

Monsieur le Directeur Général du site s'excuse des désagréments qui ont pu intervenir. Il fait part de la volonté de la société d'avoir des relations transparentes avec la mairie, le voisinage. Il rappelle à cet égard qu'une fois par an un comité de suivi de site se tient en présence d'un représentant des riverains. D'autres personnes pourront aussi y participer. Il propose de venir visiter le site et l'avancée des travaux. Cela permet d'avoir des échanges. Il fournit les coordonnées du représentant des riverains : Monsieur Queffelec, rue du Squiriou.

Mme la Présidente de la commission d'enquête clôt à 19H30 la réunion en remerciant les différents participants et représentants de la société Nobel Sport.

Compte rendu rédigé par Jean-Luc Ropars, Commissaire Enquêteur, validé par les membres de la Commission d'Enquête et le représentant de la Société NOBELSPORT

Etabli le 20 octobre 2026
Charlotte ABIVEN-SPARFEL, Présidente de la commission d'enquête